

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2011

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, FAURE Josette, GATEAULT André, TISSIER Jacques, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, CHANTEGUET Jean-Paul, PASQUER Alain, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LALOGÉ Eric, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, PICCOLO Jean, GUILLOT Jean-Paul, LAMAMY Jean-Marie, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, LEMAITRE Annick, BLANCHARD Gérard.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2010.

### ACCUEIL DE LA COMMUNE DE PRUILLY LA VILLE

Le Président salue Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Maire de la commune de Preuilly-la-Ville et nouveau délégué communautaire.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Intervention du Président

**« Il y a l'avenir qui se fait et l'avenir que l'on fait »  
(Philosophe Alain)**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

COMMUNAUTE de COMMUNES BRENNE VAL de CREUSE

Lors du renouvellement de notre Conseil communautaire en 2008, au nom du bureau, j'ai fixé quelques orientations pour la durée du mandat qui nous amènera en 2014. Je souhaite maintenir le cap fixé alors.

Vous disposez pour cela dans chaque mairie respective de l'ensemble des données de notre collectivité depuis cette année 2008, qu'il s'agisse:

- Des budgets, des comptes administratifs
- Des bilans d'activités des divers secteurs d'actions de notre EPCI avec un certain nombre de données. Celles concernant l'activité de notre collectivité en 2009 ont été présentées il y a quelques semaines.

### **LA REFORME DES COLLECTIVITES : DE NOUVELLES OBLIGATIONS**

**La réforme récente des collectivités territoriales qui vient d'être adoptée par le Parlement prévoit de nombreuses évolutions :**

**- la création des conseillers territoriaux**

**- une nouvelle répartition des compétences et des financements**

A ce sujet, nous devrions échapper à l'un des dispositifs importants de la réforme : l'interdiction de cumuler des subventions départementales et régionales pour un projet de l'EPCI ne concernerait que les EPCI de 50 000 habitants et plus ; cependant les communes de plus de 3500 habitants n'y échapperaient pas.

**- une évolution de l'intercommunalité**

L'intercommunalité, on le sait, est devenue incontournable et un enjeu majeur ; vous connaissez l'engagement pris par le Président de la République de couvrir intégralement le territoire national avant le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Monsieur le Sous préfet m'a indiqué que ce chantier serait ouvert dans les départements au cours de ce premier semestre 2011.

Je rappelle les engagements prévus par la réforme des collectivités territoriales pour ce qui concerne les EPCI:

- dès 2014 : élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux par un système de fléchage lors des municipales
- accord local pour la répartition des sièges en respectant trois règles : un siège minimum par commune ; aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges ; la répartition des sièges se fera selon la population des communes.

Cette dernière condition ne me heurte pas dans la mesure où elle correspond à l'état d'esprit que nous avons mis en place dès la naissance de notre collectivité. En particulier, toutes réunies, les communes les plus importantes de la C de C n'ont pas la majorité des sièges, ce qui confirme notre volonté de développer nos communes rurales à égalité de droit avec les communes plus importantes, principe auquel je tiens et qui a prévalu dès 1999.

Cela signifie que M. le Préfet va entamer avec les élus un travail conjoint pour achever, mais aussi simplifier et rationaliser la carte intercommunale de notre secteur afin de présenter un Schéma dans les mois qui viennent.

Cela signifie aussi qu'au bout du compte, il conviendra de veiller à ce que l'éventuelle carte intercommunale coïncide avec les budgets que nous nous sommes donnés, le départ et l'arrivée de nouvelles communes pouvant perturber la donne actuelle. Ce chantier est pour maintenant et je sais que les premiers contacts entre l'administration et les collectivités vont commencer avant l'été.

Nous aurons à reparler ensemble de cette évolution et à prendre des décisions. Chaque fois je saisisrai bien sûr le Conseil communautaire.

***Je proposerai alors la création d'un groupe de travail au sein de notre EPCI afin que les sensibilités et les diverses tailles de communes puissent participer à la réflexion et assure à mes côtés le suivi de ce dossier essentiel.***

## 10 ANS D'EXISTENCE, DEUX INITIATIVES

Le fait marquant de l'année 2010 est que nous avons achevé notre première décennie d'existence

***1°) La première décision que je vous ai proposé de mettre en oeuvre au cours de l'année 2010, c'est la parution d'un magazine -bilan spécial diffusé à toute la population.***

Cela a été fait.

Pour des raisons d'économie, nous avons suspendu la parution annuelle de ce magazine.

Nous avons donc décidé de diffuser un document simple peu coûteux : nous avons rempli cet objectif puisque le coût s'est élevé à quelque 2500 € HT (10800 exemplaires).

Le but est bien de porter ce bilan à la connaissance des habitants qui ne connaissent pas toujours la nature, l'objet et l'action de notre collectivité dans ce qu'on appelle parfois le « mille feuilles » des collectivités.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que notre coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 50% et que lorsqu'on en est à ce niveau de prélèvement fiscal, il est nécessaire d'expliquer à l'ensemble des habitants à quoi a servi leur effort fiscal depuis toutes ces années et le rôle que joue l'EPCI dans la vie du territoire.

***2°) Ainsi que je m'y étais engagé, au cours des semaines qui viennent, lorsque les élections cantonales se seront déroulées et afin de ne pas brouiller les messages, je rendrai visite à chacun des 27 conseils municipaux sur la base de ce bilan pour dialoguer avec l'ensemble des élus et tracer quelques perspectives pour l'avenir. Ce sera en avril- mai -juin***

Par ailleurs, j'organiserai et participerai avec les membres du bureau à 4 réunions publiques réparties également sur le territoire pour aller à la rencontre des habitants.

## LE CONTEXTE

Il ne s'agit pas de refaire sans cesse le bilan de façon exhaustive mais l'exercice du débat d'orientation budgétaire nous y invite fortement, je souhaite aborder quelques aspects essentiels et remettre nos politiques en perspectives :

**1°) il nous faut bien mesurer l'évolution de notre géographie** : elle a beaucoup évolué ; elle évoluera encore ; il y a dix ans nous étions 15, nous sommes 27 en passant par 17, 22, 23 et 26.

Je salue l'entrée de Preuilly la Ville.

Avec 19000 habitants de population totale, nous constituons hors la CAC la Communauté de communes la plus vaste de l'Indre. Cela nous fait une obligation : celle de maintenir à cette échelle, la politique de proximité qui a toujours été la nôtre. Je souhaite simplement là aussi que les communes conservent leur autonomie et capacité à décider elle-même de leur entrée dans les EPCI.

**2°) il faut aussi mesurer l'évolution démographique** : selon les informations dont nous disposons, en étant prudent, la population des 27 communes du territoire s'est accrue de quelque 500 habitants entre le recensement de 1999 et les données partielles de 2010.

17 communes auraient vu leur population augmenter. Déjà, nous avons noté une augmentation chacune de ces années récentes. Nous sommes à 18300 habitants en population municipale.

Nous devons viser l'objectif de ne pas perdre d'habitants voire d'en gagner par la force de nos politiques notamment de services

### 3°) il faut mesurer aussi l'impact financier de notre EPCI

- D'emblée, il nous faut remarquer que le budget est à la hauteur de l'ambition que nous avons eue de transférer un volume important de compétences en restant toutefois dans l'objectif de préserver l'autonomie financière des communes membres. Beaucoup d'EPCI n'existent que sur la papier ou n'exercent que partiellement les compétences. Ce n'est pas notre cas et notre CIF est supérieur à 50% : cela nous crée des obligations d'action et de rigueur à la fois.
- Nous devons rappeler ici que les taux ont été depuis l'origine déduits des taux communaux de façon à ne pas impacter les impôts des ménages ; lorsque les augmentations ont eu lieu, la part de l'impôt de l'EPCI déduite des taux communaux est restée et l'augmentation de 2005 et 2008 ont permis :
  - d'une part de faire face à de nouvelles charges comme les transferts des bâtiments scolaires sans fiscalisation,
  - d'autre part de donner à notre collectivité une vraie fiscalité propre que nous rappelons dans le document bilan :
    - Taxe d'habitation : taux de 6,29 taux déduits des communes : 4,97 et donc taux de l'intercommunalité additionnelle : 1,32
    - Foncier bâti : 9,73 ; 7,68 déduits donc 2,05 additionnelle
    - Foncier non bâti : 19,65 ; 15,52 déduits donc 4,13 additionnelle
    - Taxe professionnelle : 8,23 ; 6,50 déduits donc 1,73 additionnelle
- Cela signifie que l'effort fiscal spécifique demandé aux habitants par la C de C seule pour sa propre fiscalité est de 35 € de 2005 à 2009 compris.
- Cela signifie que sans négliger cet effort fiscal, il a été très raisonnable en montant absolu ; une comparaison avec des EPCI proches montrent que les taux de fiscalité réellement additionnels sont très supérieurs aux nôtres et ont été augmentés chaque année depuis 3 ans.
- Cela signifie que les recettes de la collectivité sont venues d'autres ressources :
  - l'emprunt d'abord
  - les dotations ensuite (DDR, DGF renforcée)
- Cela signifie enfin que la fiscalité locale ayant évolué, nous devons être prudents : la TP a été remplacé par la CET, l'EPCI devrait récupérer une part de la TH du département ; nous aurons les éléments plus précis lors du CA et du BP

### 4°) il faut à partir de là mesurer le bilan de nos actions

**C'est plus de 23 millions** d'investissements propres de la Communauté de communes qui ont été réalisés soit 1500 € /habitant depuis ces années, si on pondère les données selon le rythme d'entrée des communes dans l'EPCI.

Ces 23 millions se répartissent selon les grandes masses suivantes :

- **Entre 7 et 8 millions d'euros pour l'économie**, politique essentielle si nous voulons viser le développement du territoire
- **Près de 4 millions d'euros pour les écoles**, l'accueil de la petite enfance...
- **Plus de 4 millions d'euros pour la collecte et le traitement des déchets ménagers aujourd'hui transférée**
- **Entre 7 et 8 millions** : les équipements des communes, les aménagements touristiques, environnementaux et les services de la collectivité etc...

Ces investissements ont concerné :

- des équipements assez lourds (constructions scolaires, aménagements de zones économiques, voie verte, centre de loisirs de Fontgombault...)
- des opérations-pilote comme l'acquisition d'un site naturel : le Rocher de la Dube et l'aide à l'installation d'un jeune agriculteur.
- une multitude de petits équipements plus spécifiques aux communes (Bords de rivière, espaces de loisirs, aménagements de sanitaires publics, équipements sportifs...)

**Un équilibre a été créé auquel je suis attaché entre les équipements dits structurants et les équipements de proximité. Il convient de veiller à ne pas être contraints comme le sont certains EPCI à flécher une trop grande part du budget sur des dossiers lourds en fonctionnement.**

## **5°) il faut appréhender le contexte budgétaire**

Le budget de la communauté a évolué en fonction de plusieurs critères :

- le rythme d'entrée des communes (le budget de 15 communes n'est pas celui de 27)
- de l'évolution des dotations de l'Etat (la DGF, la DDR...) mais aussi de la suppression de certaines aides (Agence de l'eau, aides aux emplois- jeunes, ...) qui a été très pénalisante et la cause majeure des augmentations de fiscalité
- de l'évolution de notre CIF qui lui-même a eu une incidence sur la dotation DGF
- des décisions propres à la fiscalité
- de l'évolution de certaines dépenses non répercutées sur les communes comme les cotisations au PNR, au SDIS...
- de contraintes réglementaires : ainsi les nouveaux budgets d'action économiques sont-ils maintenant inclus dans le budget général

**Le budget s'élève aujourd'hui aux environs de 7 millions d'euros, actions économiques nouvelles comprises**

Globalement, depuis deux ans, il se répartit ainsi :

### **Pour les recettes**

- la fiscalité : 60% y compris la TEOM
- les dotations, subventions, participations.. ; 20%
- les recettes propres : 5%
- divers : 15%

### **Pour les dépenses**

- le personnel 37%
- les charges à caractère général :15%
- les participations : 40% dont le SYMCTOM etc...

### **Une analyse rapide de ces dépenses de fonctionnement**

- D'abord des efforts consacrés aux écoles, à l'éducation
- N'oublions jamais que la compétence affaires scolaires a généré un budget de fonctionnement important
- Cela se traduit par des charges de personnels importantes proches de 35% de notre budget pour assurer l'accueil des enfants.
- Nous avons essayé de mettre à niveau les prestations qui permettent sur tout le territoire à toute la population de scolariser ses enfants dans de meilleures conditions, qu'il s'agisse des cantines, des garderies, de l'aide aux devoirs...
- Nous avons également mis en place une équipe de personnes qui interviennent au quotidien pour l'entretien des locaux
- Nous avons aussi veillé à mettre en place une politique d'animation culturelle sans doute assez unique dans le département qui permet d'éveiller nos jeunes enfants au théâtre, au cirque, au cinéma, à la lecture, aux arts plastiques, à la musique ....
- Nous avons également mis en place un programme d'animation pour les jeunes hors temps scolaire et mobilisé des efforts importants pour l'accueil des multi-accueils (Thenay et Le Blanc)
- Enfin, richesses naturelles oblige, la sensibilisation aux questions environnementales est au cœur de nombreuses actions pédagogiques
  - En dehors de cette part importante du budget de fonctionnement consacré aux écoles et à l'animation du territoire en faveur de l'enfance et des jeunes, il y a des efforts faits dans d'autres domaines
- pour la collecte et traitement des déchets ménagers (perception de la TEOM et participation au budget du Symctom)
- pour la solidarité du territoire du territoire (FAS)
- pour l'environnement (équipe verte)
- pour les cotisations statutaires (RPI,SDIS, PNR,...)

## LES OBJECTIFS PROPOSES DU BUDGET 2011

### Le premier objectif : s'inscrire dans les objectifs du PNR de la Brenne

Le PNR est engagé dans une nouvelle période qui, de 2010 à 2012, va lier le territoire auquel nous appartenons et nous sommes attachés à ses divers partenaires dont l'Etat, le Conseil régional, le département...

Après des mois de dialogue, de débats, les élus du PNR ont décidé d'engager 3 axes d'actions

1 °) construire l'avenir du territoire sur la richesse de ses patrimoines et leurs transmissions aux générations futures

2 °) affronter les nouveaux défis et agir pour le développement économique local en s'engageant dans la performance environnementale

3 °) maintenir un territoire attractif et mobilisé en anticipant les mutations économiques

**Je propose que nous continuions à nous inscrire dans ces trois objectifs. Un nouveau contrat de pays est activé et disponible pour nos projets concrets. Nous avons déjà adressé à Monsieur le Président du PNR des demandes de subventions pour un certain nombre de nos projets .**

Les aides du Conseil régional à travers ce contrat de Pays, sont essentielles pour notre EPCI : c'est vrai pour l'économie, pour la petite enfance, pour la saison culturelle en faveur des écoles etc...

### Le deuxième objectif : le développement économique

Nous avons la mission de développer les conditions de l'amélioration de l'emploi. C'est pourquoi, nous devons :

- veiller au maintien de nos multi-services (pour le moment tous les multi-services sont pourvus d'une gérance)
- développer nos zones artisanales et industrielles
- promouvoir nos entreprises locales notamment à l'occasion de la Foire-exposition du Blanc et soutenir le Club des Entrepreneurs
- être disponible pour un projet d'installation de jeunes agriculteurs : **je propose que nous rencontrions ces prochaines semaines les responsables départementaux et locaux concernés par cette question pour relancer l'intérêt d'une telle politique.**

### Un point particulier concernant les nouveaux moyens de communication : la fibre optique

Un projet est en cours d'examen dans l'Indre ; il s'agit de la mise en place d'une dorsale fibre optique qui à partir de l'A20 alimentera la CAC.

Ce projet entre dans le cadre des mesures de compensation de la fermeture du 517 ème de Déols avec les deux projets que sont : l'école d'ingénieurs par apprentissage et l'équipement de la Zone d'Ozans. Ce réseau du très haut débit pourrait être étendu aux principaux bassins d'emploi du département dont le nôtre ainsi que ceux d'Argenton, La Châtre, Issoudun, Buzançais notamment...

Si ce projet se concrétise rapidement, les intercommunalités seront sans doute sollicitées pour le développement du réseau à l'échelle de son territoire lorsque les « têtes de réseau auront été installées.

### Le troisième objectif: régler la question des compétences

Nous avons acté des compétences récemment:

-celle permettant de doter la **Mission locale** de moyens financiers

-la compétence **Cœur de Village** qui, à peine inscrite, est déjà activée sur un certain nombre de communes montrant tout l'intérêt porté à ce dispositif

On l'a vu avec les dossiers de La Pérouille, Lureuil et avec les dossiers logements de Nuret, Thenay...

- nous avons ciblé une autre compétence : **celle de la lecture publique**. Une première approche a été faite avec la BDI. Vous avez eu un document lors de notre dernier conseil communautaire fixant les enjeux de cette compétence.

### Le quatrième objectif : continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement

Notre souci permanent est de rechercher les économies possibles.

Je salue le travail fait par l'équipe de la Communauté de Communes sous l'autorité de Guy Leroy et Sylvie Milord qui ont tout particulièrement suivi les consignes données par le président et le bureau qui ont notamment porté :

- sur la réduction ou le strict maintien de toutes les dépenses courantes,
- sur la mutualisation des ressources et des moyens humains et sur une certaine rigueur en matière de remplacement de personnels absents
- sur la mobilisation de toutes les recettes possibles etc...

Les travaux menés notamment sous l'autorité de C Mériot visant notamment à améliorer notre politique tarifaire ont été très positifs

Je salue aussi le travail mené par V Houssin pour contenir les dépenses alimentaires en maintenant un service de qualité.

#### **Cinquième objectif : maintenir la qualité du service public**

Nous sommes attachés à l'idée qu'il ne suffit pas de créer des équipements mais qu'il est essentiel d'apporter de vrais services aux familles

**Nous pouvons noter une vraie satisfaction quant à la qualité et à la fréquentation des services rendus par la collectivité.**

- la satisfaction des communes pour les interventions de notre équipe verte (malheureusement un peu »décimée ») ;
- la satisfaction des écoles par rapport au travail de nos équipes tant technique dirigée par Denis BRULE que les équipes d'agents des écoles maternelles ou primaires ;
- la fréquentation croissante de nos garderies, de nos cantines, de nos centres de loisirs
- la bonne tenue des animations offertes sur le territoire, des multi- accueil mis en place.

**Je souhaite que nous maintenions cet objectif en renforçant par exemple les multi- accueils (projets de Pouligny et de Tournon) et la qualité de l'alimentation de nos cantines par le recours aux circuits courts et aux produits locaux.**

#### **LES DONNEES BUDGETAIRES POUR 2011**

Quelques données générales

##### **Sur les dépenses de fonctionnement**

*L'importance des compétences prises (notamment les écoles) et le niveau de notre coefficient d'intégration fiscale font que nous avons un budget de fonctionnement lourd de quelque 7,5 millions d'euros dont les principales dépenses sont, selon ce BP 2010 :*

- Charges à caractère général 970 000 €
- Charges de personnels : 2400 000 € soit 37 % environ
- Charges financières : 240 000 €
- Participations Syndicats et communes (SYMCTOM) 1850 000 €
- Charges de gestion courante (financement du service Incendie, des RPI, des CLSH...) : 985 000 €

##### **Premier objectif**

*Il est clair que nous avons beaucoup réalisé mais que nous avons aussi beaucoup emprunté. Il est essentiel que nous poursuivions l'objectif de limiter encore durant l'année 2010 et 2011 le volume de nos emprunts et donc l'annuité de la dette.*

##### **Deuxième objectif**

*Nous avons entrepris un programme d'économies particulièrement suivi. Il faut poursuivre ce travail d'économie poste par poste.*

##### **Troisième objectif**

*Il nous faut impérativement réduire les risques pris pour certaines actions économiques. C'est pourquoi, je propose de continuer à respecter les mesures suivantes :*

- impliquer les communes qui souhaiteront désormais créer ou maintenir un commerce de proximité ou un multi services en cas de cessation d'activités durable
- n'engager désormais des constructions de locaux à destination des entreprises qu'avec un engagement d'une acquisition immédiate suite au bail d'occupation précaire par le chef d'entreprise

##### **Sur les recettes de fonctionnement**

##### **La fiscalité**

- TH : 6,29    FB : 9,73    FNB : 19,65    TP : 8,23

*-Le montant de la fiscalité attendu en 2011 est de 4 800 000 € environ répartis en 3,1 millions de fiscalité additionnelle et 1,7 million de TEOM réaffectés au SYMCTOM*

*-Cette fiscalité se traduit par un CIF élevé qui rend difficile toute comparaison avec les autres EPCI qui fonctionnent soit en TPU, soit en fiscalité additionnelle mais qui n'ont pas souvent transféré autant de compétences ou qui ont une fiscalité additionnelle très différente de la nôtre*

**Je propose pour les 4 taxes additionnelles, le maintien des taux d'imposition à compétences égales.**

**La modification profonde de la fiscalité ne nous permet pas de savoir ce que sera notre recette globale ; il apparaît qu'elle serait identique à nos recettes actuelles les bases ayant été augmentées par le législateur de 2.%**

Les réformes en cours de la TP doivent nous conduire cependant à l'extrême prudence puisque nous n'avons aucune garantie s'agissant du nouvel impôt qui l'a remplacé et surtout aucune certitude sur sa pérennisation : la clause de revoyure promise n'a jamais eu lieu.

Pour rappel, les recettes prévisionnelles de TP se sont élevées à 746 000 € en 2009 (1million pour la TH ; 1,1 million pour le FB ; 272000 pour le FNB)

### **La TEOM**

**Le Symctom dont nous faisons partie ayant fait un appel de fonds supplémentaire, je propose que nous accédions à sa demande et que nous portions le taux de la TEOM à 13,5%**

Ce taux nous maintient à un niveau très raisonnable par rapport à d'autres collectivités de l'Indre qui sont bien au-dessus de 13,5

Par ailleurs il répond à l'exigence du lissage des taux : en effet le Symctom se voit appliquer sur son territoire deux taux :

- 14,5 % pour le Rasimier

- 13% actuellement pour la C de C ce qui ne met pas les contribuables à égalité fiscale par rapport au service rendu qui est le même sur tout le territoire : c'est l'obligation du lissage

### **Les éléments d'explication :**

Ce qui contraint le Symctom à souhaiter un apport de financement supplémentaire tient aux **raisons suivantes :**

- les coûts d'enfouissement de plus en plus importants ce qui amène le syndicat à envisager plusieurs stratégies et investissements pour encourager le compostage individuel, collecter les fermentescibles des collectivités qui produisent beaucoup, traiter les volumes de bois ;

- la nécessité de fermer à court terme la décharge de Beaugard au Blanc

- la nécessité de réaménager des déchèteries (Rasimier, Le blanc)

- la hausse considérable de la Taxe générale sur les activités polluantes : de 17 €/t elle passera par la loi à 32 €/t en 2015

- l'agrandissement des locaux

etc....

### **La DGF**

Après une période de forte croissance liée d'une part à l'augmentation du CIF et d'autre part à l'entrée de nouvelles communes, le montant de la DGF s'est stabilisé à 835 000 € environ

### **Autres remarques**

L'objectif est la bonne rentrée de toutes nos recettes. Cela signifie :

-poursuivre notre politique d'harmonisation tarifaire afin qu'elle corresponde à une contribution raisonnable des usagers

Nous avons été sollicités par M le Trésorier payeur pour informatiser les paiements des services (cartes magnétiques dans les cantines)

Je proposerai d'inscrire des crédits pour lancer l'étude rapidement.

- faire appel au maximum d'aides et subventions (les 70-80 % doivent être envisagés)

- utiliser au mieux les dispositifs susceptibles d'aider la collectivité (ex le PER qui nous a permis de largement financer la signalétique de la Voie verte) ;

## **Sur nos orientations en 2011 : quelques pistes**

Nous voterons notre CA 2010 le jour du vote du budget primitif puisque nous fonctionnons en budget unique.

Cela permet aussi de savoir exactement les moyens dont nous pourrions disposer.

## Nos marges de manoeuvre

Selon les éléments d'information dont nous disposons, nous pouvons indiquer que notre collectivité aura un CA 2010 satisfaisant.

Notre volonté de reconstituer notre excédent de fonctionnement est récompensée

La collectivité avait dégagé un excédent en 2008 de 281 861 €

L'année 2009 avait permis de dégager un excédent de gestion de 425 781 € ce qui faisait un excédent cumulé de plus de 700 000 €

L'année 2010 devrait dégager un excédent supplémentaire de gestion quelque 400 000 €

Cela va nous permettre à la fois de couvrir nos déficits d'investissements et d'auto financer une partie de nos investissements 2011

*L'objectif est de maintenir à ce niveau de 400 000 € cet excédent annuel de gestion jusqu'à ce que certains emprunts importants arrivent à échéance dans les années 2012, 2013, 2014*

Ce dernier point doit inciter à la prudence : j'ai pris l'engagement de cette prudence jusqu'à cette échéance.

## Les priorités pour 2011

### ➤ l'amélioration des conditions de travail des personnels :

-après la mise en œuvre de locaux pour l'équipe d'intervention dans les écoles, nous devons répondre à quelques sollicitations émanant du personnel (chariots de lavage...)

Afin de rendre nos services plus efficaces je propose que nous examinons les possibilités suivantes :

- recrutement d'une personne à temps plein pour l'équipe verte touchée par le décès brutal de F Barbaud, un congé longue maladie et la fin des contrats passerelles
- le recrutement sur un temps plein de A Alamargot qui est un employé exemplaire et efficace au sein de l'équipe d'intervention dans les écoles
- la confirmation du poste d'A Barre à l'animation
- une augmentation des indemnités des animateurs de Centre de loisirs pour qu'elles soient conformes à la qualité du travail fait et aux indemnités pratiquées dans d'autres collectivités (+10 000 €)
- le recrutement à partir de juin ou septembre voire 2012 d'un animateur de bibliothèques (sous réserve de votre accord sur la prise de compétence)

### ➤ le développement économique

Nous devons poursuivre:

- l'aménagement de la ZA de Pouligny avec l'installation d'une première entreprise
- l'installation d'entreprises sur les zones de Douadic, Rosnay, Rivarenes, Le Blanc
- le projet d'extension de la ZI des Daubourgs n'a pas été retenu dans le cadre du second appel à projets mais nous allons revoir le dossier en le traitant différemment c'est-à-dire : aménagement des premières parcelles acquises pour répondre à des sollicitations ; études pour la construction d'un second hôtel d'entreprise car des demandes existent ; de nouvelles unités maroquinerie de luxe pourraient à terme s'installer ; l'entreprise Agri- équipement quittera la Zone des Daubourgs pour la zone de la gare, libérant une unité disponible pour la maroquinerie de luxe.
- l'installation d'un autre jeune agriculteur : je souhaite que l'on relance les partenaires, ces derniers ne se manifestant guère.
- la création d'un hôtel sur la commune de Fontgombault : le projet a été abandonné ; s'agissant de l'hôtellerie, nos démarches notamment auprès de certains groupes hôteliers comme Accor n'ont pas abouti, ces groupes estimant que le marché local y compris de transit n'est pas suffisant. Nous devons cependant essayer de poursuivre nos recherches.
- la consolidation de nos multi services : le multi-services de Concremiers a été repris
- la tuilerie de la Lorne ; il apparaît qu'un repreneur de cette affaire serait sur le point de conclure avec le gérant actuel
- le projet du « multi-services » de Pouligny St Pierre sera réexaminé selon une dimension plus adaptée aux possibilités tant en terme d'investissements à réaliser que de services possibles à offrir : la C de C est prêt à participer à cette nouvelle orientation etc....



- **la solidarité territoriale** : le FAS sera bien sûr activé pour 5 communes maximum.
  
- **les écoles** :
  - seulement si nos possibilités financières le permettent je vous proposerai de retenir en 2011 un volume de travaux (nouvelles tranches d'huisseries du Blanc notamment ; réflexions sur la réfection de certaines toitures ; fin des études menées par la commune pour la réhabilitation de l'école de Tournon St Martin et définition du projet de cette nouvelle école, investissements éventuels sur Mérigny si confirmation de la fermeture annoncée d'un poste sur le RPI correspondant...)
  - développement de la mise en œuvre de l'approvisionnement de nos écoles en produits issus des circuits courts
  - programme pluriannuel d'équipements informatiques (notamment en vidéo projecteurs, kits d'ordinateurs portables...)
  - poursuite de notre saison culturelle « culture-école »
  
- **le tourisme** :
  - le contentieux sur la voie verte avec l'entreprise : cette dernière a promis de faire des intervention sur les parties dégradées à l'issue du printemps ; il nous reste à donner des tronçons précis à reprendre suite à visite sur place en novembre.
  - J Tissier, vice-président, a lancé une enquête auprès des communes afin de recueillir les projets susceptibles d'être proposés en équipements de loisirs de proximité ; de nombreuses demandes sont arrivées (aménagements d'espaces publics, d'aire de jeux...) : il conviendra que ces projets soient soumis à la commission compétente, que des critères de choix soient fixés et que les propositions soient faites au Conseil communautaire dans le cadre d'un programme pluriannuel de réalisations (il faudra tenir compte des subventions possibles à obtenir)
  - je souhaite que l'on fasse le point du fonctionnement des bornes d'accueil des campings-cars, de la pertinence de leur implantation et qu'on envisage éventuellement deux ou trois autres équipements s'ils sont souhaités
  - je souhaite que nous réalisons en 2011 des investissements peu lourds mais sans cesse reportés grâce à la compréhension des élus comme la réhabilitation du petit bâtiment de la gare d'Ingrandes ou l'acquisition de la petite maisonnette SNCF de l'Ipaudière...
  - enfin qu'il s'agisse du parcours « eau de St Aigny », du parcours d'Oulches, de la pose de la signalétique de la voie verte ou de la pose de panneaux informatifs déjà commencée, je souhaite que nous achevions ces petits équipements et en fassions surtout la promotion avec les communes concernées...
  - des efforts de communication avec des supports adéquats doivent être faits pour la voie verte lorsqu'elle aura été remise en état parfaitement, (peut-être l'acquisition d'une lame pour l'entretien des bords) etc...
  
- **la petite enfance** : le projet sur Tournon et celui d'une antenne sur Pouligny St Pierre ont été actés en 2010, les architectes sont saisis du dossier ; il convient que ces deux projets aboutissent le plus rapidement possible et que nous sollicitons les subventions nécessaires (contrat de pays et CAF...)
 

Une fois ces deux structures installées, les budgets prévisionnels laissent apparaître une charge pour la collectivité de 40 000€ annuels ce qui est à prévoir pour la suite
  
- **les opérations Cœur de Village** : il est acquis selon les statuts que ces opérations doivent rester sous l'entière maîtrise de la commune, l'EPCI ne servant que d'intermédiaire et de facilitateur ; s'agissant par contre de opérations logement nous sommes Maître d'ouvrage
  - pour les opérations d'aménagements urbains : après les dossiers de La Pérouille et de Lureuil (dont une tranche reste à achever), nous avons plusieurs sollicitations venant des communes
  - pour les opérations logements : nous avons aussi de nombreuses sollicitations (6 ou 7 communes)

Le tout est lié à l'appel à projets du Conseil régional que nous attendons et sans lequel nous ne pouvons rien lancer.
  
- **la compétence lecture publique**

Vous avez eu les éléments ; en fonction des données financières nous ferons collectivement le choix de lancer ou non ce chantier que je crois intéressant pour le développement culturel, social de notre territoire
  
- **les études** : outre l'étude sur l'Hôtel d'entreprise, il nous faudrait prévoir les études suivantes :

- étude sur la partie SE du territoire pour les multi-accueils (la CAF ne souhaitant pas mener cette étude mais étant prête à y participer en fournissant toutes les données)
- étude sur le seuil de St Aigny pour réfection du seuil et éventuellement aménagement hydro-électrique (confiée à ADEV)
- étude pour l'installation d'un réseau de chaleur à bois au Blanc
- étude sur l'état du barrage de Tournon-Saint-Martin

A l'issue de l'intervention du Président Alain PASQUER, les élus s'interrogent sur la réforme notamment géographique des collectivités. Monsieur CAILLAUD demande si les éventuelles fusions coïncideront avec un exercice budgétaire.

Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET apporte un certain nombre de précisions :

- Il ne devrait pas subsister de communautés de communes de moins de 5000 habitants (sauf en zone de montagne) ;
- Les fusions éventuelles seront effectives un 1<sup>er</sup> janvier ;
- Les fusions pourraient aller au-delà des limites départementales.

Monsieur Jean-Marie LAMAMY précise qu'il sera nécessaire de passer le taux de la TEOM de 13 % à 13,5 % sur le territoire communautaire compte-tenu de l'augmentation de la TGAP, du taux des cotisations retraites, de la fin des aides CAE, de la hausse des carburants. Il précise que pour ce territoire, le taux de la TEOM sera probablement de 14 % ou 14,5 % d'ici 3 ans. Il cite cependant d'autres taux comme à Valençay 15,5 %, 17 % à Ecueillé, 13,81 % à Cœur de Brenne, 24,22 % à Luant et 26,04 % en Champagne Berrichonne.

Il explique que le plan prévention local a pour objectif de diminuer les déchets de 7% sur 5 ans. Ceci nécessite le recrutement d'une personne et l'acquisition de matériel.

Concernant la lecture publique, Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET précise que le PNR envisage une étude incluant notamment la création d'une médiathèque au Blanc.

Concernant le Haut débit, Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET conseille de faire chiffrer le coût du prolongement de la fibre optique ; le chiffrage moyen habituel se situant entre 1 000 € et 2 000 € par foyer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Communautaire donne son accord

- à la création d'un poste de technicien,
- au paiement anticipé de participations au compte 65 et 73,
- à la location à la société SMI d'un module de l'Hôtel d'entreprises pour un loyer mensuel de 724 € HT. Ceci permet l'embauche de 50 salariés,
- à la signature d'un bail commercial à Concremiers pour la reprise du multiservice pour un loyer mensuel de 350 € HT,
- pour une étude complémentaire d'impact sur la ZA de Pouigny d'un montant de 5 000 € HT
- pour la construction d'un local pour EDF avec loyer mensuel HT de 1 700 €.